

# **Rapport d'activité du SOAM**

## **Présenté le 24 avril 2018 à l'Assemblée Générale des Vans**

### **Période : novembre 2017 à mars 2018**

### **et perspectives**

Le Président J-N. Berneau, le Vice-président C. Vezon, la secrétaire A. Beton, le trésorier MT. Jeune.

#### **Préambule :**

Le Bureau du Syndicat, désormais opérationnel après notre Assemblée Générale extrajudiciaire, s'est appliqué à développer les grandes orientations définies à cette occasion :

- la lisibilité : communication autour de la production d'olives en Ardèche ;
- la protection des variétés locales et la mise en valeur ainsi que l'aide aux vergers (MAEC) ;
- l'obtention d'un signe de qualité promouvant notre production (AOP -IGP)
- La professionnalisation et le développement de notre filière par la mutualisation, la solidarité, la transparence, la formation et la transmission.

Pour ces trois derniers points, nous bénéficions du soutien sans faille de la Chambre d'agriculture en la personne d'Isabelle Boulon-Chanut.

Notons aussi une étape importante avec la transmission des archives par notre ancien secrétaire D. Lonchamp, gravement malade, mais qui suit toujours avec passion la vie de notre Syndicat. Ces archives sont précieuses dans l'avancement de notre projet MAEC-AOP-IGP.

#### **Suivi du dossier « Calamité naturelle »**

Malgré les messages et la communication par voie de presse, seuls quelques uns d'entre vous ont répondu à l'enquête. Il semble que la Vallée du Rhône et les Cévennes aient été épargnées par les terribles chaleurs de juin et la sécheresse de l'automne. La zone touchée étant la « bande Vallon-Bessas-St Sauveur ». Devant le petit nombre de réponses, et malgré les rappels, le dossier ne semble pas aboutir. Remarquons que la production catastrophique de 2014 : 14 tonnes au lieu des 82 tonnes de l'année précédente, n'avait pas donné lieu à une déclaration.

Il est dommage que nous ayons un si faible poids alors que dans le même temps les viticulteurs et producteurs de fourrage bénéficient d'indemnisations sur le même territoire.

#### **Communication**

L'affiche du Syndicat éditée dès novembre, très appréciée pour son esthétique, est à disposition des membres. Affichée bien sûr dans nos moulins, nous devons démarcher d'autres lieux (mairies, Offices de tourisme...) afin de donner une visibilité de notre production pour les nombreux visiteurs de l'Ardèche Méridionale.

Une réédition dans un format plus petit est envisagée (suite aux observations du Conseil d'Administration).

Dans une même logique, des flyers reprenant la liste de nos moulins adhérents et l'affiche seront disponibles la semaine prochaine.

Le Conseil d'Administration a souhaité que des bandeaux verticaux (en place de la banderole prévue) soient créés pour signaler la présence du Syndicat à différentes manifestations à venir. Ils seront bientôt disponibles.

Ces dépenses seront couvertes en bonne partie par une subvention demandée à l'AFIDOL.

Le logo que nos prédécesseurs avaient fait élaborer est désormais opérationnel et figurera sur tous nos documents et publications.

Le Conseil d'Administration a également envisagé la création d'un site internet. Des contacts ont été pris. Nous espérons un aboutissement dans l'année.

Dans le même temps, grâce au travail de notre secrétaire, nous affinons notre système de communication interne (e-mails) afin que chacun puisse être informé en temps réel. De même, ce système nous permet de communiquer avec nos partenaires (médias, élus...) et facilite la gestion par la

secrétaire et le trésorier du listing adhérents. Nous invitons chacun à nous communiquer une adresse mail valide et à consulter la boîte de réception.

Le Syndicat à été présent dans les médias grâce aux interviews du Président par « Le Dauphiné », « L'Avenir Agricole », « La Tribune », Fréquence 7, France 3, RCF... Nous souhaitons que chacun communique su le Syndicat dès qu'il en a l'occasion.

Notez également la représentation du Syndicat au Salon de l'Agriculture au stand de l'association « DIVAGRI » qui a été l'occasion d'un premier contact avec le Président de la Région.

Des rencontres et contacts ont eu lieu également avec le Conseil Départemental. Un lien a été établi avec l'établissement de formation du Pradel à l'initiative d'Alain Sixtre.

Le projet d'une « route de l'olivier » assortie de panneaux sera à mettre en place avec les communes volontaires. Nous vous engageons à rencontrer vos maires en ce sens.

## **MAEC**

C'est un gros dossier qui a nécessité des nombreuses rencontres et un travail complexe associant notre Syndicat avec « DIVAGRI », la Chambre d'Agriculture et le Lycée Olivier de Serres.

Dans un premier temps, un dossier de demande d'aide sera déposé dans les semaines qui viennent. Il devrait permettre le financement des démarches d'investigations. A terme, ce processus permettra aux agriculteurs, sous couvert de notre Syndicat, de bénéficier d'aides substantielles à l'hectare (jusqu'à 900€) payées par l'Europe via la Région, pour la préservation des variétés anciennes de notre département.

Il est prévu :

- de répertorier les oliveraies de département avec l'aide d'étudiants dans le cadre d'un « Projet tutoré » de deux ans (Etablissement Olivier de Serre). Le Président et Mme Boulon-Chanut assurent la conduite de cet inventaire en intervenant auprès des jeunes. L'opération a débuté en janvier 2018. Des rencontres avec les propriétaires sont également prévues.
- d'éditer cette année deux brochures complètes sur la Rougette et la Négrette qui ont été commandées à Mr Pinatel d'AFIDOL. Elles devraient permettre autant aux oléiculteurs qu'aux mouliniers, d'identifier à coup sûr ces variétés protégées. D'autres variétés seront étudiées par la suite.
- De compléter nos connaissances des variétés par un travail sur les conservatoires des Vans et de Lagorce : recoupements, analyses supplémentaires... Une première analyse a eu lieu la 20 mars avec Messieurs Vandran, Folcher, Berneau et Mme Boulon-Chanut.
- de présenter le Syndicat comme un organisme de validation des demandes d'aides MAEC (il n'y en pas d'autre organisme compétant !) Cette validation se force d'après les données des plans de rénovation départemental, des données de l'ONIOIOL et de la SIDO, des visites sur le terrain...
- l'engagement de notre Syndicat au sein de DIVAGRI représentée par Mr E Baraud pour porter les demandes auprès de la Région.
- De prospecteur auprès des pépiniéristes. Nos 2 pépiniéristes « fiables » historiquement (Messieurs Rey et Martre) nous faisant défaut, il est urgent de rencontrer des entreprises sérieuses susceptibles de multiplier nos variétés traditionnelles et d'assurer la traçabilité des plants, les prélèvements devant être faits sur des arbres référencés dans les conservatoires du Syndicat. Ces démarches sont entamées en collaboration avec la Chambre d'agriculture.

## **Formation Installation Transmission**

Une première journée d'information auprès des étudiants du Pradel a eu lieu le 17 mars. Animée par le Président, elle a permis de promouvoir l'idée que la culture de l'olivier pouvait être une composante d'un projet d'installation en sud Ardèche. Cette perspective suscite un grand intérêt. A nous d'aider à sa concrétisation.

Une formation sous forme d'un module du BPREA pourrait être proposée au Pradel. Le Président portera cette demande auprès de la Région avec le soutien de la Chambre d'agriculture.

L'inventaire de l'oliveraie, les rencontres avec les propriétaires et la dynamisation de la filière, devraient permettre une juste transmission du patrimoine arboricole : un jeune s'installant devrait pouvoir trouver des parcelles à reprendre dans le cadre d'une activité diversifiée.

### **Obtention d'un signe de qualités**

Ces dossiers avaient été largement développés par nos prédécesseurs. Le plan de rénovation a permis la création de vergers, surtout de Rougette, ce qui permet de refonder notre démarche en nous appuyant sur les mouliniers et les oliverons qui constituent désormais un groupe conséquent.

Une première rencontre a eu lieu avec les mouliniers en début de mois. Ceux-ci sont conscients de la nécessité de protéger notre production et de valoriser son image. Les difficultés sont nombreuses : identification des olives, des parcelles, reprise aux producteurs... Les surmonter passe par une valorisation du travail de chacun, des prix rémunérateurs, de la traçabilité.

Pour obtenir ces signes de qualité, des quantités suffisantes d'huile doivent être disponibles sur les marchés officiels. Une dynamique en cette direction doit être recherchée dans un climat de confiance entre producteurs et mouliniers.

Dans un premier temps, la mise en place d'une IGP regroupant les besoins des bassins à l'ouest du Rhône pourraient être initiés par le Président des oléiculteurs du Gard, Mr Teulade, qui possède l'expérience et les compétences. En ce domaine, notre Syndicat adhère à cette idée : cette coopération nous semble incontournable.

En parallèle, nous n'abandonnons pas la construction de notre AOP : les dossiers sont prêts. Reste à développer et à valoriser notre production de Rougette et Négrette pour asseoir notre demande. Plusieurs années sont nécessaires.

En ce qui concerne les analyses qualitatives, contact a été pris avec l'institut du vin. Dans un premier temps cet organisme pourra faire sous-traiter les analyses par un laboratoire bénéficiant de l'accréditation (qui a un coût élevé) et se charger de la collecte qui pourrait être financée par le Syndicat. Il s'agit des analyses indispensables pour utiliser la mention « vierge extra » : acidité peroxyde.

Dans un second temps, le laboratoire pourrait demander cette accréditation si les volumes étaient importants.

En parallèle, nous étudions la possibilité de pratiquer une mesure des polyphénols totaux qui représente un intérêt modéré.

Par contre, les mesures de certains polyphénols spécifiques, déterminants pour valoriser nos huiles et notre savoir faire, seraient confiés à des laboratoires spécialisés.

Pour terminer ce rapport, le Syndicat proposera des 1/2 journées de formation en coopération (pour certaines) avec l'AFIDOL :

- amendement et irrigation : fin avril à Lagorce ;
- formation à la dégustation : date et lieu à définir ;
- repérer la mouche : en juillet ;
- vie de la mouche et piégeage : date et lieu à définir.

Le Bureau vous remercie du soutien que vous pourrez apporter à ces démarches.

Chacun à sa place dans ce processus qui pourrait conduire l'oliveraie Ardéchoise à quitter la seule sphère de l'histoire et des traditions et à s'orienter résolument vers l'avenir en permettant à ses passionnés et à leurs successeurs de vivre sur notre territoire au chevet de nos arbres.

Le Bureau du Syndicat des Oléiculteurs